

27 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Frédéric ALATARE, Marie CHARDONNEAU, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Chauché** : Alain BONNAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Jean-François YOU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Pascal CAILLE

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 16

N° 204-24 – Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de sécurisation et de mobilité des espaces publics du parc d'activité de la Mongie sur les communes de Essarts en Bocage et Sainte-Florence

Considérant qu'une consultation pour les travaux d'aménagement de sécurisation et de mobilité des espaces publics du parc d'activité de la Mongie sur les communes de Essarts en Bocage et Sainte-Florence a été lancée en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publiée sur marchés sécurisés le 15/04/2024, sur le site « Lemoniteur.fr » le 16/04/2024 et dans le journal Ouest-France 85 le 18/04/2024.

Considérant que la remise des offres a été fixée au 17 mai 2024 à 12h00.

Considérant que le marché est décomposé en deux tranches :

- Tranche ferme : travaux rue du Sablon
- Tranche optionnelle n°1 : travaux rue de la Gîte

Considérant que le montant estimatif du marché est de 799 265 € HT dont 662 152.50 € HT pour la tranche ferme et 137 112.50 € HT pour la tranche optionnelle n°1.

Considérant que l'analyse des offres est effectuée par le cabinet DCI ENVIRONNEMENT et que pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres a été effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Considérant que 4 entreprises ont déposé une offre à savoir SOFULTRAP en groupement avec ARBORA – EIFFAGE/MIGNE TP - COLAS – CHARPENTIER TP en groupement avec ATLANROUTE et MARMIN

Considérant le classement des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (La Boissière de Montaigu) pour un montant de 465 213.41 € HT (Tranche ferme : 393 432.41 € HT et Tranche optionnelle : 71 781.00 € HT)

Vu l'avis favorable de la Commission technique du 20 juin 2024,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (La Boissière de Montaigu) pour un montant de 465 213.41 € HT (Tranche ferme : 393 432.41 € HT et Tranche optionnelle : 71 781.00 € HT),**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 4 juillet 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.